

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Confidentialité :

Les tarifs, devis et documents commerciaux remis ou envoyés par le vendeur demeurent sa propriété et ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelque forme que ce soit sans son accord préalable écrit.

### Commande :

Les commandes sont adressées à notre service commercial qui accepte les commandes par télécopie, courrier, courriel ou téléphone.

Le vendeur se réserve le droit de modifier à tout moment et sans information préalable la disposition, la forme, l'image, les conditionnements (le nombre de pièces ou le poids commandé étant respecté) ou tout autre renseignement porté sur les catalogues, prospectus et tarifs.

### Livraison :

La livraison ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers le vendeur, qu'elle qu'en soit la cause. De plus, le vendeur se réserve la possibilité de suspendre ses livraisons lors de l'apparition de tout événement de nature à révéler une diminution de la solvabilité apparente de l'acheteur.

Nos délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Un retard de livraison ne pourra donner lieu à aucune indemnité ou pénalité, annulation de commande ou refus de marchandises.

### Participation aux frais de transport :

- Toute commande d'un montant minimum de 180 € HT, prise par nos soins et mise en livraison par nos propres véhicules selon notre plan de transport en Ile-de-France, n'est pas soumise à la participation aux frais de port. Une participation aux frais de transport de 40 € intervient pour toute commande inférieure à 180 € HT.

- Toute commande en produits frais livrée par transporteur, toutes zones, supérieure à 500 € est franco de port, si la commande est inférieure à 500 € la participation aux frais de port est de 40 €.

- Toute commande en produits surgelés livrée par transporteur, toutes zones, supérieure à 500 € est franco de port, si la commande est inférieure à 500 € la participation aux frais de port est de 60 €.

### Réserve de propriété :

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Les chèques, traites ou titres créant une obligation de payer ne deviennent paiement au sens de la présente disposition qu'à leur encaissement effectif.

### Paiement :

Nos factures sont payables à notre ordre et les règlements doivent être adressés à :  
SAS DIPSA – CS 80503 – 78507 SARTROUVILLE CEDEX

### Délai de paiement :

Sauf conditions particulières, le paiement de nos factures est exigible à la commande sans déduction d'escompte financier pour paiement anticipé.

En cas de conditions particulières de crédit accordées par le vendeur à l'acheteur tout en respectant les délais de paiement stipulés par la LME, celles-ci pourront être remises en cause à tout moment par le vendeur lors de l'apparition de tout événement de nature à révéler une diminution de la solvabilité apparente de l'acheteur; au surplus, tout retard de règlement ou incident de paiement entraînera, sans information préalable, une annulation des conditions particulières accordées par le vendeur.

Conformément au décret n°2012-1115 du 02/10/2012 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2013, un forfait de 40 € par facture, pour pénalité de mise en recouvrement, sera appliqué pour tous retards de paiement, dès le lendemain du jour de l'échéance. Toutefois, si les frais de recouvrement sont supérieurs au montant forfaitaire, une pénalité supplémentaire sera réclamée (Article L441-6 du Code du Commerce).

### Réclamation :

Toute réclamation doit être faite immédiatement à réception de la marchandise et au plus tard dans les 12 heures suivant la livraison réalisée par notre service livraison. Pour les marchandises livrées par un transporteur externe à DIPSA les réclamations doivent être impérativement mentionnées sur le bordereau de livraison du transporteur.

En aucun cas l'acheteur ne pourra retourner de marchandises sans y avoir été préalablement autorisé par écrit par le vendeur.

En cas de livraison défectueuse, la responsabilité du vendeur se limite au remplacement des marchandises faisant objet de la réclamation à l'exclusion de tous dommages et intérêts à quelque titre que ce soit, notamment perte de matière, manque à gagner, etc., et en général pour tout préjudice allégué, direct ou indirect, l'acheteur devant, avant usage ou revente, vérifier la marchandise.

En cas de litige, le Tribunal de Commerce de Versailles est seul compétent à l'exclusion de tout autre.

